

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2021

PLFSS 2022 - (N° 4685)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 149

présenté par

Mme Janvier, rapporteure au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 32 BIS

Compléter l'alinéa 4, par les mots :

« et autorisent la tenue de missions sur place. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir les missions d'audit et d'évaluation de la CNSA prévues par l'article 32 *bis* adopté par l'Assemblée nationale en première lecture.